



Fourmis

Après les différents épisodes d'invasion de l'an passé, aucune directive n'a été donnée par la Préfecture du Haut-Rhin. Nous avons pris contact avec la commune de Saumur qui a également été impactée par l'invasion des *Tapinoma* dès 2020. Un protocole a été instauré et nous nous appuyerons sur leur expertise. Depuis 2025, la ville de Saumur réalise les traitements avec un nouvel insecticide ayant comme matière active le Diméthylarsinate de sodium.

Dans un premier temps, nous vous invitons à répondre à un questionnaire qui vous permettra de nous signaler la présence de ces insectes, ainsi que des précisions concernant le secteur affecté, la superficie concernée, et les impacts observés. Le formulaire se trouve en page 4 de cette info pop'. Vous voudrez bien le compléter et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou l'envoyer par mail **avant le 15 avril**.

Ensuite, nous organiserons une réunion publique à laquelle nous vous convierons. Lors de cette rencontre, nous accueillerons un entomologue, M. Astric, qui répondra à vos questions et vous conseillera sur les mesures à prendre. Nous aborderons les stratégies de prévention et les solutions pratiques pour limiter la propagation des fourmis. Il sera également important de dresser un état des lieux des produits déjà utilisés par les habitants afin d'évaluer leur efficacité et d'éviter les solutions inefficaces.

Nous pourrions ainsi élaborer un plan d'action concret, incluant des traitements dans divers espaces publics et tenant compte des besoins que vous aurez exprimés.

Moustique tigre



Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre *Aedes albopictus* s'est adapté à divers environnements, et notamment au milieu urbain en profitant d'une multitude de récipients, dans lesquels il pond ses œufs. Anthropophile opportuniste, le moustique tigre pique les êtres humains et peut être vecteur de virus comme ceux de la dengue, du chikungunya ou du Zika.

Comment distinguer le moustique tigre des autres moustiques ?



Silencieux et diurne : contrairement au moustique commun (*Culex*) qui a plutôt tendance à piquer la nuit et dont le vol est bruyant, le moustique tigre est diurne, c'est-à-dire qu'il pique plutôt le jour (principalement le matin et le soir) et silencieux.

De petite taille : le nom de « moustique tigre » peut facilement induire en erreur. De petite taille, le moustique tigre est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro (soit moins de 0,5 centimètre) !

Rayé blanc et noir : là encore, son nom est trompeur puisque le moustique tigre n'est pas jaune et noir mais bien blanc et noir. Il est également caractérisé par la présence d'une ligne dorsale blanche le long de son thorax. Ses pattes sont également rayées.

Quelles actions sont mises en place par les autorités ?

Pour prévenir et gérer les risques liés aux maladies vectorielles, les autorités mettent en place des actions de surveillance et de lutte anti-vectorielle.

Comment savoir si j'ai été piqué par un moustique tigre ?

La sensation de démangeaison se fait sentir rapidement et s'intensifie pendant plusieurs minutes après la piqûre. Elle provoque généralement un bouton ressemblant à une cloque un peu plate, comme une ampoule, de 5 millimètres à 2 centimètres de diamètre, un peu plus claire que la couleur de la peau, circulaire, avec un halo rouge pouvant s'élargir selon la réaction de la peau de certaines personnes. Le bouton est généralement dur, chaud et douloureux.

La piqûre du moustique tigre gratte quasiment instantanément, puis les démangeaisons disparaissent. Elles peuvent néanmoins réapparaître pendant plusieurs jours en cas de variation de température (après une douche par exemple).

En résumé, il faut le reconnaître, prévenir sa prolifération et s'en protéger !

Plus d'informations sur le site : <https://www.anses.fr/fr/content/le-moustique-tigre>

Moustique tigre

Nous avons tous un rôle à jouer !



Le reconnaître

- Silencieux et diurne, il pique plutôt le jour,
- Rayé blanc et noir,
- Mesure moins de 0,5 centimètre.



Prévenir sa prolifération

- Vider et retourner les seaux, coupelles, vases...,
- Ranger, à l'abri de la pluie, les seaux, le matériel de jardinage, les jouets...,
- Recouvrir les bidons de récupération d'eau à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu,
- Curer les gouttières.

S'en protéger

- Porter des vêtements longs, amples et clairs,
- Utiliser des répulsifs cutanés et des moustiquaires.



Participez à sa surveillance en signalant sa présence sur : signalement-moustique.anses.fr



Challenge Vélo 2026

Du 4 mai au 5 juin, m2A propose un challenge vélo aux habitants de l'agglomération.

Les écoliers et les enfants du multi-accueil de Petit-Landau seront invités à se rendre à l'école à pied, à vélo ou à trottinette. Un décompte du nombre de trajets sera effectué par les directrices des écoles.



JOURNÉE CITOYENNE



À vos agendas : dans la continuité des années précédentes, la commune de Petit-Landau vous propose de participer à la prochaine édition de la journée citoyenne. Pour des raisons d'organisation et de jours fériés, celle-ci se déroulera cette année le **samedi 12 septembre de 8h à 13h**.

De nombreux ateliers pour tous seront organisés. N'hésitez pas à partager dès aujourd'hui vos idées de chantiers !

Jobs d'été



La Commune de Petit-Landau recrute **neuf étudiants** pour des périodes de 3 semaines du 15 juin au 07 septembre 2026, durant les congés des agents communaux du service technique (entretiens des espaces verts, tonte, désherbage, arrosage, nettoyages divers ...), aux dates suivantes :

Poste n°1 : du 15 juin au 04 juillet

Poste n°5 : du 27 juillet au 15 août

Poste n°2 : du 29 juin au 18 juillet

Poste n°6 : du 10 août au 29 août

Poste n°3 : du 06 juillet au 25 juillet

Poste n°7 : du 17 août au 05 septembre

Poste n°4 : du 20 juillet au 08 août

Poste n°8 : du 03 août au 22 août : Agent d'entretien. Poste destiné à remplacer et apporter une aide logistique aux agents en charge de l'entretien des bâtiments communaux (écoles, maison villageoise, atelier communal).

Poste n°9 : Job été informatique/bureautique au service administratif. Destiné à un étudiant en informatique ou maîtrisant les outils informatiques de base (traitement de texte, tableur ...). Durée : 3 semaines. Date à convenir avec le candidat retenu.

Les postes pourront être attribués à des demandeurs d'emploi de - de 25 ans.

La possession du permis de conduire est nécessaire pour les postes 1 à 7 pour des questions d'organisation du service.

Dans votre candidature, vous voudrez bien joindre un CV, copie du permis de conduire ainsi qu'une lettre indiquant le(s) numéro(s) de poste(s) souhaité(s). Toute demande incomplète sera rejetée.

Si vous êtes intéressé, envoyez votre candidature à :

Madame le Maire - Mairie - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU

Ou par courriel : mairie@petit-landau.fr



Demande à déposer avant le lundi 4 mai à 12 h.

Si plusieurs personnes postulent sur la même période, un ordre de priorité est instauré selon les critères suivants :

1. Résider ou avoir son domicile à Petit-Landau.
2. 18 ans révolus au moment de la prise de poste.
3. NE JAMAIS avoir travaillé à la commune de Petit-Landau.
4. NE PAS avoir travaillé à la commune de Petit-Landau en 2025.

En dernier recours, si plusieurs candidats répondent aux mêmes critères pour le(s) poste(s) concerné(s), un tirage au sort public décidera de l'attribution des postes **le mardi 5 mai à 18h**.

Les candidats retenus pour cet éventuel tirage au sort seront prévenus individuellement. Seuls les candidats présents, représentés ou excusés seront admis à y participer.



Agenda

- Vendredi 10 avril : Soirée jeux par l'ACL à 19h30 à la maison villageoise.
- Mardi 15 avril : Commission jeunes à 10h à la mairie.
- Samedi 2 mai : Collecte bacs jaunes.
- Mardi 12 mai : Cross inter-écoles dans les rues de Petit-Landau.
- Lundi 18 mai : Conseil citoyen à 20h à la maison villageoise.
- Vendredi 22 mai : Soirée jeux par l'ACL à 19h30 à la maison villageoise.
- Samedi 23 mai : Commission jeunes à 9h30 à la mairie.

Petit-Landau, le 7 avril 2026

L'équipe Municipale



Mairie de Petit - Landau
3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15
mairie@petit-landau.fr

Questionnaire sur la présence de fourmis dans la commune

Les réponses pourront être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
ou envoyées par courriel (mairie@petit-landau.fr) jusqu'au **MERCREDI 15 AVRIL**.

1. Informations générales

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel (facultatif) : _____

2. Avez-vous constaté la présence de fourmis ?

Oui Non

3. Si oui, dans quel(s) lieu(x) avez-vous observé des fourmis ? (Cochez tout ce qui s'applique)

Domicile (intérieur) Jardin Garage

Autre (veuillez préciser) : _____

4. Quel type de fourmis avez-vous identifié ? (Si possible, indiquez les caractéristiques)

Fourmis noires Fourmis rouges

Autre (veuillez préciser) : _____

Ne sais pas

5. Depuis combien de temps observez-vous la présence de fourmis ?

Moins d'un mois

1 à 3 mois

3 à 6 mois

Plus de 6 mois

6. Quelle est la superficie concernée par la présence de fourmis ?

Moins de 10 m²

10 à 50 m²

Plus de 50 m²

7. Avez-vous remarqué des impacts causés par les fourmis ? (Cochez tout ce qui s'applique)

Non

Dommages à des plantes

Invasion dans les denrées alimentaires

« Morsures » / « Pincements »

Autres nuisances (veuillez préciser) : _____

8. Avez-vous déjà utilisé des produits pour traiter la présence de fourmis ?

Oui Non

9. Si oui, quels produits avez-vous utilisés ? (Veuillez lister) :
